

**C.F.A DE SAÔNE ET LOIRE**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**ANNEXE AU SITE DE GUEUGNON**

**1 : Les règles de vie dans le centre**

**1.1 - L'organisation des formations : variable en fonction des classes**

Classe	Fréquentation au CFA	Classe	Fréquentation au CFA
C.A.P.A	14 semaines	Term BAC	19 semaines
2ndes	17 semaines	BP REA	2 jours / semaine
1ères BAC	20 semaines	CS	16 semaines
BTSa 1	19 semaines	BTSa 2	20 semaines

**1.2 - Les horaires d'ouverture et de fermeture des services:**

⇒ Secrétariat :

Semaine : ouvert du lundi au vendredi 8h/12h et 13h 30/17h 30 (vendredi : 17h)  
En dehors de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée.

Vacances : Pendant les vacances scolaires, des permanences sont assurées.

⇒ Modalités particulières concernant les entrées et sorties du centre.

Les horaires de cours sont variables en fonction des classes et des jours.

CLASSE	Début cours lundi	Fin cours vendredi	Horaires semaine
CAPa/2ndes	9h	15h 05	- Cours tous les jours de 9h à 16h 30 (15h 05 le vendredi) - Cours à 8 h un matin
1ères et Terminales BAC PRO / CS/ BTSa	10h	15h05	- Cours lundi de 10h à 17h30, Mardi et jeudi de 8h à 17h30, Mercredi : cours de 8h à 16h30 et vendredi cours de 8h à 15h05
BP REA	8h	16h 10	- BP 1 : cours du jeudi 8 h au vendredi 16h 10 - BP 2 : cours du lundi 8h au mardi 17h 30

⇒ Modalités de contrôle des connaissances :

L'absence pour motif médical pour une épreuve de CCF donne lieu à des sessions de remplacement organisées le samedi matin.

⇒ Horaires journaliers :

-Internes :

- lever : 7h

- petit déjeuner : entre 7h et 7h 30

-Ensemble des apprenants :

- début des cours : 8h ou 9h selon les classes et les jours

- étude : 8h à 9h pour CAPa et 2ndes

- récréation : de 9h 55 à 10h 15

- cours : jusqu' à 12h 10

- déjeuner : 12h 15

- reprise des cours : 13h 20 (vendredi à 13h 10)

- récréation : de 15h 15 à 15h 35
- fin des cours : 16h 30 ou 17h 30 selon les classes  
(vendredi à 15h 05 ou 16h 10 selon les classes)
- Internes :
  - étude : de 17h 45 à 18h 45
  - dîner : 18h 45
  - étude facultative de 19h 30 à 20h 30
  - temps libre jusqu'à 21h 30 (sauf activités particulières)
  - extinction des feux : 22h.

### **1.3 - Sorties pour les internes, les demi-pensionnaires et les externes :**

⇒ Sorties extra scolaires :

Des sorties peuvent être organisées pour les apprenants (ex : sortie en soirée pour les internes). Les parents ne désirant pas que leur enfant y participe doivent le faire connaître par écrit.

⇒ Sorties de l'établissement

Externes	Avec autorisation de sortie signée par les parents pour les apprentis mineurs ET après la dernière séance de cours pour chaque ½ journée
Demi-pensionnaires	Avec autorisation de sortie signée par les parents pour les apprentis mineurs ET après la dernière séance de cours de la journée
Internes	Avec autorisation de sortie signée par les parents pour les apprentis mineurs, sans surveillance, de 16h 45 à 19h à Gueugnon, à l'issue de la journée de cours du mercredi

***Les internes, qui ne sortent pas, sont encadrés par les surveillants présents au CFA durant cette période. Les apprentis internes de BTSa sont autorisés (avec accord écrit des parents pour les mineurs) à sortir sans surveillance le jeudi de 19h30 à 22h.***

***Dans tous les cas de départ d'un jeune***

- sur le temps de formation doit être autorisé par le maître d'apprentissage
- à un horaire inhabituel, une décharge est à remplir au secrétariat ou auprès des surveillants.

### **1.4 - Usage des matériels, des locaux scolaires et périscolaires :**

- ⇒ L'accès aux locaux de l'internat est interdit durant la journée, sauf en cas d'urgence, après avoir obtenu l'autorisation.
- ⇒ Les internes doivent quotidiennement faire leur lit et maintenir leur chambre propre et rangée.
- ⇒ Les apprenants participent à l'entretien de l'espace et des installations collectives.
- ⇒ L'entretien courant du foyer est à leur charge.
- ⇒ Espaces détente autorisés : foyer ; cour intérieure, terrain de sport sous réserve de surveillance.
- ⇒ Les téléphones portables des apprenants sont déposés à chaque entrée en cours dans une prévue à cet effet. Dans le cas contraire, ils peuvent être temporairement confisqués.

### **1.5 – Liaison CFA/famille/entreprise**

- ⇒ Après chaque période de présence au CFA, le document de liaison (obligatoire et contractuel) est complété et signé par le formateur référent de l'apprenti.
- ⇒ Chaque semestre, les parents et maîtres de stage ou d'apprentissage seront informés des résultats de leur enfant ou apprenti par l'envoi d'un bulletin.

⇒ Une rencontre parents-formateurs est organisée chaque année. Les modalités sont communiquées aux familles dès que la date est arrêtée.